

Le vetting à la BRAFA

INTERVIEW DE BERNARD BLONDEEL

PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ADMISSIONS DES OBJETS



Expert en tapisseries anciennes, ancien marchand, Bernard Blondeel préside depuis quatre ans la Commission d'Admission des Objets pour la Brafa. Un rôle que lui a confié Harold t'Kint à son entrée en fonction comme président de la foire, et qu'il a déjà exercé pour d'autres grands événements comme la Tefaf, la Biennale des Antiquaires de Paris, les foires de New York et de Milan. Il nous expose ce que revêt le vetting, une étape cruciale précédant l'ouverture des salles au public.

En quoi consiste le vetting dans une foire d'art et d'antiquité ?

Le vetting, c'est une étape qui tend à garantir un haut niveau de qualité pour les objets présentés à la vente par les galeristes et, de facto, pour la foire elle-même. Il apporte aussi une certaine sécurité aux acheteurs. Le rôle des experts mandatés est de contrôler si la description des objets présentés coïncide à la réalité. On examine donc attentivement les documents et le cartel qui les accompagnent et que la galerie fournit pour chacun d'eux. Mais un second rôle consiste aussi à vérifier si l'objet qui sera mis en vente correspond aux critères de qualité que s'est fixés la Brafa. La commission peut donc émettre des réserves sur une attribution, demander de corriger une donnée (information sur la datation, attribution à un artiste ou une zone de production), voire rejeter une œuvre.

Quelles pourraient être les raisons d'une exclusion ?

Les critères sont multiples et diffèrent d'un domaine à l'autre. Ils sont repris dans un règlement édicté par la foire et communiqué aux exposants. On écartera par exemple un tableau présentant une restauration trop importante, un objet abîmé ou resculpté à une époque ultérieure de sa création originelle, une œuvre anonyme ou présentant peu de valeur décorative, une fausse attribution ou une signature apocryphe, une lithographie dont le

tirage est inconnu... On refusera aussi une œuvre ayant été trop souvent montrée en foire et qui, dès lors, ne présente qu'un intérêt limité pour le marché.

Pourquoi est-ce une étape incontournable et nécessaire ?

Dans un monde idéal, nous n'aurions pas besoin du vetting. Les marchands sont avant tout motivés à proposer à la vente leurs meilleures trouvailles, et font déjà preuve d'une très grande rigueur dans leur travail de recherche. Mais il arrive que certains mêlent différentes disciplines, et que leur propre expertise ait manqué de précision ou de documents probants pour assurer l'authenticité de leurs objets. Nos experts sont là pour gommer ces éventuels doutes.

Qui compose ce comité ?

Je rassemble chaque année près de 100 experts internationaux, européens pour la plupart (belges, français, italiens, britanniques, néerlandais, allemands, suisses) accompagnés d'un Australien, et d'un ou deux Américains. Leur identité est évidemment confidentielle pour éviter toute approche complaisante de la part des exposants, mais certains étaient déjà fidèles à la foire avant que je ne sois chargé de chapeauter leur travail. Répartis au sein de quatorze sections, ces experts s'expriment dans le cadre de leur spécialité, mais il arrive qu'un membre soit parfois consulté en dehors de son domaine de prédilection parce que ses connaissances sont étendues à d'autres secteurs connexes.*

Comment se déroule cette étape concrètement ?

Toute la journée du lundi, dès 9 heures, puis encore le mardi matin, les experts de chaque section arpentent les stands de la foire, installés la veille mais momentanément désertés de leurs exposants. Le mardi après-midi, ceux-ci sont réadmis sur leurs stands, découvrent les avis de la commission et peuvent éventuellement faire appel de certaines décisions, en apportant de nouveaux documents ou en étayant leur attribution. Il peut arriver que certains documents fournis avec l'objet n'aient pas le sérieux souhaité ou proviennent d'experts trop complaisants. Mais ça devient rare. Enfin, le résultat du vetting est toujours laissé à discrétion des galeristes ; il n'est jamais rendu public. La décision est cependant unilatérale : en définitive, c'est la commission qui autorise ou exclut la présence d'un objet à la Brafa.

Est-ce une démarche objective ? Est-elle bien perçue par les galeristes ?

C'est une étape importante pour toute foire et elle tend à l'objectivité, j'en suis persuadé. À deux ou trois exceptions près, les experts mandatés pour le vetting ne sont pas exposants à la Brafa et, je le répète, leurs noms ne sont pas mentionnés au préalable (ce qui est par contre le cas à Paris ou à Maastricht). Le vetting a pour enjeu de défendre à la fois le client et le marchand. Le premier sera rassuré d'acquiescer un objet qui aura été vérifié et l'exposant en retire également un gage de sérieux et de crédibilité. La foire elle-même assoit ainsi sa réputation. Tout le monde y est donc favorable, même s'il faut parfois jouer avec l'ego d'un galeriste. Je n'ai cependant pas souvenir qu'un avis négatif ait généré un gros conflit. Organisateurs, marchands et experts œuvrent tous de concert pour défendre un métier de plus en plus exigeant.

Notamment parce que toute expertise n'est jamais parfaite et définitive...

En effet. On ne détient jamais une vérité absolue, entre autres parce que les connaissances en matière d'arts et d'histoire évoluent, tout comme les techniques d'investigation. Mais à ce propos, il m'importe de préciser que je ne dirige pas un comité d'expertise, mais une commission d'admission des objets à la Brafa. La nuance est importante. Nous n'émettons pas une expertise de chaque objet ; sa véritable expertise, c'est le marchand qui en reste le garant. Nos experts n'émettent qu'un verdict momentané quant au fait d'exposer ou non un objet au sein de la Brafa, en fonction de ses critères édictés dans un règlement.

Le vetting a-t-il une incidence sur le prix des œuvres ?

Non, les experts n'interviennent jamais sur la notion de prix. Même s'ils sont eux-mêmes marchands ou d'anciens marchands encore bien en phase avec le marché actuel, ils n'émettent aucun jugement sur le montant fixé par le galeriste exposant. Le prix d'une œuvre ne peut en effet pas se limiter à ses caractéristiques techniques et historiques.

Avez-vous observé une certaine évolution dans le marché de l'art et des antiquités ?

Ces dernières années, l'évolution est très nette. Il y a de plus en plus d'engouement pour l'art moderne et contemporain. On retrouve moins d'antiquités classiques et moins de meubles. L'offre est moins importante dans ces secteurs et la qualité exigée est de plus en plus haute.

Et quelle place la Brafa occupe-t-elle parmi les nombreuses foires européennes et internationales ?

Ce qui caractérise la Brafa et fait son succès, à mon sens, c'est sa grande diversité. Mais aussi la très grande expertise dont elle peut se vanter dans certains domaines, comme l'archéologie, les arts premiers, l'art moderne et contemporain, les arts décoratifs... C'est une foire très fréquentée par les collectionneurs locaux mais aussi étrangers. Elle attire par exemple quasiment le double de visiteurs que la Biennale des Antiquaires de Paris. La foire de Bruxelles conserve donc une très grande attractivité au niveau international, et le niveau de qualité dont elle se réclame n'y est pas pour rien.

* Ces quatorze sections sont Moyen Âge, textiles et tapisseries ; Objets d'art du Moyen Âge au XVIII^e siècle ; Arts ethniques et primitifs ; Arts de l'Asie ; Porcelaine asiatique ; Archéologie ; Céramique européenne ; Orfèvrerie, horlogerie, armes et objets de curiosité ; Livres anciens ; Tableaux du XV^e au XVIII^e siècle ; Dessins anciens ; Tableaux et œuvres graphiques du XIX^e au XXI^e siècle ; Sculptures anciennes et mobilier ; Mobilier du XVI^e au XVIII^e siècle.

Texte : Louis de Biasin, pour *L'Eventail*